

## Communiqué de presse commun Eurex-SWX

---

Francfort/ Zurich, 1er juillet 2005

### Eurex lance un future sur SMIM<sup>®</sup>, l'indice boursier des mid caps suisses

Le 19 septembre prochain, le marché à terme international Eurex lancera un future sur l'indice des mid caps suisses SMIM<sup>®</sup>. Cette nouveauté permet à Eurex d'offrir aux investisseurs un instrument efficace et liquide pour gérer les risques inhérents au négoce des moyennes capitalisations suisses tout en répondant à la demande croissante en produits à terme pour le segment des mid caps.

Composant de la famille d'indices SMI<sup>®</sup>, l'indice SMIM<sup>®</sup> compte jusqu'à 30 titres et reproduit la performance des valeurs les plus liquides et les plus capitalisés du segment des moyennes capitalisations suisses. L'étroite corrélation entre les indices SMIM<sup>®</sup> et SPI Extra<sup>®</sup> permet aux gestionnaires de fonds de couvrir la performance de l'univers SPI<sup>®</sup> sans les titres du SMI<sup>®</sup>. En combinant futures du SMI<sup>®</sup> et du SMIM<sup>®</sup>, les investisseurs couvrent 95% de la performance du marché actions suisse. De nombreuses banques ont déjà émis des certificats et certificats d'options ainsi qu'un Exchange Traded Fund sur l'indice SMIM<sup>®</sup>.

Afin de garantir la liquidité du négoce de ce future, les market makers offriront une cotation permanente dans le carnet d'ordres dès le début du négoce de ce nouveau contrat à terme.

#### Aperçu des spécifications du contrat: SMIM<sup>®</sup>-Future

SMIM <sup>®</sup> Future	
Valeur du contrat	CHF 10 par variation de l'indice SMIM <sup>®</sup>
Echelon de cotation	1 point d'indice
Règlement	Règlement en espèces
Indice sous-jacent	Indice de prix SMIM <sup>®</sup> (Symbole: SMIM *; ISIN: CH0019399838)

\* A l'instar du SMI<sup>®</sup>, le SMIM<sup>®</sup> Future se fonde sur l'indice de prix. Pour simplifier le négoce, l'indice de prix SMIM<sup>®</sup> sera désigné par l'abréviation (symbole) SMIM à partir du 2 août et sera réévalué à 1000 points au lieu des 100 points fixés au 31.12.1999 (niveau de l'indice multiplié par 10).

#### Remarque aux rédactions:

De plus amples informations sur l'indice SMIM<sup>®</sup> et le cadre réglementaire relatif aux indices de la famille SMI<sup>®</sup> sont disponibles sur le site Internet de la SWX ([www.swx.com/smi](http://www.swx.com/smi)).

#### Contacts pour les médias:

**EUREX** Walter Allwicher/Candice Adam/Frank Hartmann +1-49-(0)69-211-1-15 00  
**SWX** Werner Vogt +41(0)58 854 26 75